

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN432

présenté par
M. Bridey, rapporteur

ARTICLE 19

A l'alinéa 15, après le mot : "prévention", insérer les mots : "et à la caractérisation".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les dispositions prévues à l'alinéa 14.